



## Documents d'identité

-----  
Par Anon

Bonjour,

Je suis sans documents d'identité, et reconnu par aucun état, je suis arrivé à l'âge de 4 ans en France et y ai étudié jusqu'à ma majorité, aujourd'hui je me retrouve dans l'incapacité de m'inscrire à l'université. À cause de l'irresponsabilité de mes parents je me retrouve démuné de tout droits. Je voulais vous demander une possible solution, ou conseil.  
Merci.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vos parents ont nécessairement une nationalité et vous êtes né quelque part .  
Par de là , vous avez une existence légale et je ne vois pas bien comment vous seriez apatride .  
De plus , vous parlez d'universités, et sans papiers d'identité il est impossible que vous ayez eu les diplômes nécessaires .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Quand bien même vous seriez apatride, vous avez été inscrit à l'école, et semblez avoir passé votre baccalauréat puisque vous comptez vous inscrire à l'université. Il y a donc un minimum de documents officiels qui ont dû être présentés lors de vos inscriptions.

La première chose à faire est de mettre la main sur une copie de votre acte de naissance, et si possible sur une copie d'acte de naissance de vos parents.

Comment avez-vous justifié votre identité lors du passage du bac ?

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Anon,

Envisageriez vous de faire une

DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE PAR DECRET ?

Saisissez ce texte sous internet, les démarches sont expliquées. Vous avez suivi des études en France, vous vous exprimez en Français, il reste à vérifier dans quelle mesure votre statut est légal, mais avec ce que vous avez fait, comme passer le bac, le contraire serait surprenant.